

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2017

---

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 391)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AC114

présenté par

Mme Le Grip, Mme Genevard, Mme Bazin-Malgras, M. Hetzel, Mme Anthoine, M. Brochand,  
Mme Duby-Muller, M. Gaultier, Mme Kuster, Mme Meunier, M. Minot, M. Peltier et M. Reiss

-----

### ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Cette restitution peut être faite au cours de l'année, à la demande de l'établissement. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit la création d'une année de césure afin de permettre aux étudiants d'exercer d'autres activités leur permettant d'acquérir des compétences qui seront utiles pour leur formation ou de favoriser un projet personnel ou professionnel.

Afin d'encadrer ce dispositif, cet amendement prévoit la possibilité pour l'établissement de faire un point d'étape avec l'étudiant au cours de l'année afin de permettre un meilleur suivi.